

Prime informatique

Le secrétaire général du SN2D a pris connaissance du versement de la prime informatique aux enseignants et aux professeurs documentalistes. Le bureau exécutif du SN2D a immédiatement réagi et a contacté le directeur de la DGESCO ainsi que Mme Isabelle BOURHIS, conseillère, cheffe du pôle social, en charge de l'emploi, de la formation et des relations avec le monde du travail au cabinet du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Vous trouverez ce courrier ci-dessous :

« Bonjour Madame, Bonjour Monsieur,

Une prime d'équipement informatique d'un montant annuel de 150 € nets a été versée sur le salaire de février des personnels enseignants. Elle reconnaît l'investissement financier des enseignants pour s'équiper ou renouveler leur matériel informatique nécessaire à leur travail.

A ce jour, les directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) qui sont dans le corps des enseignants avec une mission d'ordre pédagogique essentielle n'ont pas encore perçu cette prime et ils s'interrogent.

Pour lever ces interrogations, le Bureau exécutif du SN2D-UNSA-éducation, représentant les DDFPT, vous demande de les informer sur la date du versement de 150,00€ nets annuels de cette prime d'équipement informatique aux DDFPT. Ce retard ne peut que nuire à la qualité du travail que les DDFPT accomplissent chaque jour dans des conditions extrêmement difficiles.

Soyez assurés de l'entier dévouement des Directeurs Délégués aux Formations Professionnelles et Technologiques.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées. »

Le Bureau Exécutif du SN2D